

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-62 du 12 février 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030075S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2000-041 du 28 avril 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2000-076 du 22 mai 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2002-72 du 14 mai 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2002-74 du 16 mai 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2008-112 du 16 avril 2008 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2008-162 du 27 mai 2008 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Stéphanie SALLMANN, ingénieure bio-informatique contractuelle, à compter du 16 avril 2010.

M. François BRUNEAUX, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 24 mai 2010.

Mme Dominique DEBOURGES, pharmacienne contractuelle, à compter du 24 mai 2010.

M. Abdelaali SARAKHA, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 24 mai 2010.

Mme Kareen BENMAOR, pharmacienne contractuelle, à compter du 24 mai 2010.

Mme Anne RAISON, biologiste contractuelle, à compter du 27 mai 2010.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 12 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT